

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 09 2026
Date de la convocation : 16 septembre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 22 septembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2026	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ; M. Gwénaél MORDELET ; Mme Edith MERRANT ; Mme Justine LATIMIER ABSENT : M. Thomas LOUVET SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwénaél MORDELET
Nombre de membres : - Afférents au conseil : 15 - En exercice : 15 - Qui ont pris part à la délibération : 14	

N°09-22092026 CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AUX INTERVENTIONS DES MUSICIEN.NES INTERVENANT.E.S DANS L'ECOLE DE LA COMMUNE POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2026/2027-2027/2028-2028/2029

Exposé par M. Le Maire

Depuis 2012, St Briec Armor Agglomération développe des actions dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation artistique afin de favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique pour les jeunes. Elle dispose d'un réseau de musiciens intervenants en milieu et hors temps scolaire sur le territoire.

Une nouvelle convention est proposée pour les années scolaires 2026/2027-2027/2028-2028/2029. Elle précise notamment la gratuité des interventions et le nombre de cycles :

2026/27 : 6 séances d'1 heure en ce1/cm1/cm2

2027/28 : 6 séances d'1 heure en maternelles et 12 heures / classes de primaire

2028/29 : 6 séances d'1 heure en ce1/cm1/cm2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention établie entre St Briec Armor Agglomération et la Commune relative à la mise à disposition de musiciens intervenants pour les années scolaires 2026/2027-2027/2028-2028/2029 ;

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
David TOLLEMER**